

Des questions importantes à se poser concernant les clapets antiretour

De quel type de clapet antiretour est dotée ma maison ?

TYPE			MODE DE FONCTIONNEMENT	
			Normal	Refolement
Conventionnel	NF			
Compression	NO			

NO : Normalement ouvert | NF : Normalement fermé

- Où se trouvent les clapets antiretour dans ma maison ?
- Est-ce qu'ils sont accessibles ?
- De quel type de clapet antiretour est dotée ma maison ?
- Est-ce que les bouchons des clapets sont conformes ?
- Est-ce que le bouchon est présent (selon le type de clapet) ?
- Est-ce que l'installation des bouchons est adéquate ?
- Est-ce que les portes des clapets sont conformes ?
- Est-ce que le joint de caoutchouc est présent sur les portes (selon le type de clapet) ?
- Est-ce que les portes sont bien attachées et en bon état ?

POUR PLUS D'INFORMATIONS, consultez la page « *Inondation* » sous la section des « *mesures d'urgence* » dans « *services* » du site Web de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Département d'urbanisme

514 457-1400

@ ejanukavicius@sadb.qc.ca

Service des Travaux publics

514 457-6887



Conçu principalement dans les années 1980, 1990 (secteur nord) le réseau d'égouts de la Ville est séparé égout sanitaire et égout pluvial. Ce réseau gère à la fois les eaux de pluie et les eaux usées. Les eaux contenues dans le réseau d'égouts sanitaires de Sainte-Anne-de-Bellevue se déversent par la suite dans le réseau de l'agglomération de Montréal et les eaux du réseau pluvial dans l'Anse-à-l'Orme.

Aujourd'hui, aucun réseau municipal ne peut faire face seul aux pluies torrentielles devenues courantes. C'est pourquoi il est important de prendre de bonnes mesures en protégeant adéquatement votre résidence et en la conformant aux règlements municipaux, notamment au chapitre III, du Code de construction du Québec - actuellement en vigueur.

Plusieurs résidents affectés par des dégâts d'eau se demandent pourquoi les maisons voisines ont été épargnées. La pose de clapets antiretour sur chaque branchement secondaire est un excellent début, mais ce n'est pas tout. Les eaux de pluie proviennent de vos gouttières, de vos drains français et du ruissellement de votre terrain et l'entrée de votre garage.

Le remplacement de votre collecteur d'égout principal n'est pas la solution au problème de refolement.

Procédez d'abord à une inspection adéquate de toutes vos installations et vérifiez les six (6) éléments clés à examiner avec un professionnel.

N'oubliez pas qu'il faut faire inspecter et entretenir minimalement, une (1) fois par année, vos clapets antiretour par un professionnel membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).



Sainte-Anne
de-Bellevue

Comment bien protéger ma résidence des fortes pluies ?



En raison des perturbations climatiques, les épisodes de pluies intenses se font plus fréquents. Ces averses exceptionnelles envoient d'immenses quantités d'eau dans les réseaux d'égouts en un laps de temps très court, provoquant une surcharge du réseau et pouvant entraîner des refolements. Pour bien protéger votre résidence, nous vous avons préparé **quelques conseils et bonnes pratiques** à adopter dès maintenant.

Recommandations pour être bien équipé en cas d'inondation

- 1- Prévoir la possibilité de contourner le réseau pluvial vers la cour arrière ;
- 2- Éviter d'utiliser l'eau des évier, des douches, des lave-vaisselles, des machines à laver etc ;
- 3- Disposer d'une génératrice en cas de panne de courant pour garantir le fonctionnement continu de la pompe de puisard ;
- 4- Assurez-vous d'être abonné à la section des actualités des infolettres, à la page Facebook de la ville et d'être inscrit au service téléphonique **CODE RED** ;
- 5- Suivre les directives de la ville via, les infolettres, le site Web, la page Facebook de la Ville et **CODE RED**.

2 LES DRAINS FRANÇAIS

- Les drains français ne doivent pas être connectés directement au collecteur principal.
- L'eau des drains français doit être renvoyée vers une fosse de retenue, et celle-ci doit aussi être munie d'un clapet antiretour ainsi que d'une ligne de renvoi vers le terrain.

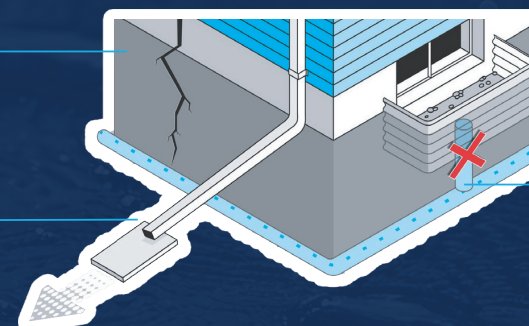


6 LE TERRAIN

- L'aménagement de l'ensemble de votre terrain doit prévoir des pentes adéquates pour assurer un bon drainage.
- Il faut limiter les surfaces imperméables sur votre terrain.
- Il est interdit d'envoyer vos eaux de surfaces vers les terrains des propriétés avoisinantes.

1 LES CLAPETS ANTIRETOUR

- L'ensemble des lignes secondaires doivent être protégées.
- Le collecteur principal doit être libre de clapets.
- Les clapets et leurs accessoires doivent être en bon état, installés adéquatement, accessibles et bien nettoyés.



3 LES FONDATIONS

- Les fondations doivent être étanches
- Absence de fissures

4 LES GOUTTIÈRES

- Les gouttières doivent être déconnectées du collecteur principal et/ou des drains français. (Interdit en vertu du Règlement de SADB 784).
- L'eau des gouttières ne doit pas être acheminée directement aux conduites d'égouts principales de la Ville.
- L'eau des gouttières doit être acheminée vers le terrain à 1,5 m des fondations vers la végétation.

5 LES MARGELLES

- Pour les fenêtres situées sous le niveau du sol, une margelle devrait constituer une barrière aux eaux de surface, et un lit de pierres qui assurera l'écoulement au pied de la fenêtre elle-même.
- La margelle doit descendre jusqu'au remblai du drain français mais ne peut être connectée directement au drain français et/ou au collecteur principal.

Inscription
CODE RED :

